

À PROPOS

Je suis extrêmement fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice 2024 de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les résultats sont très positifs puisque nous terminons l'année 2024 avec un surplus libre de 1 574 894,62 \$, une dette qui diminue de 72,6 M\$ à 68,6 M\$ et la consolidation de fonds pour la réalisation de projets futurs.

Parmi les faits saillants, soulignons des revenus plus importants qu'escomptés et des dépenses moindres qui ont permis de dégager un surplus de 24,4 M\$. Cette conjoncture favorable a permis de rembourser par anticipation certains projets en attente de financement à long terme, évitant ainsi des frais d'intérêts futurs.

Nous avons également ajouté un montant de 2,5 M\$ à notre fonds de roulement, ce qui portera ce dernier à 27,8 M\$. Ce fonds est utilisé pour financer nos projets, en nous prêtant à nous-mêmes, sans intérêts, plutôt qu'en empruntant auprès d'une institution financière.

Cette approche s'avère particulièrement avantageuse dans un contexte où les taux d'intérêt fluctuent. À cela s'ajoute une réserve de 950 000 \$ pour un fonds de stabilisation pour les projets liés à l'assainissement.

La prochaine année devrait voir débuter le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration. Nous travaillons à l'obtention d'un maximum d'aide financière pour le développement de notre territoire et pour l'environnement. Notre gestion financière rigoureuse et notre organisation municipale nous permettront de relever le défi de ce projet majeur.



André Beauregard
Maire de Saint-Hyacinthe



ÉTATS FINANCIERS 2024

Comme le prévoit la Loi sur les cités et villes du Québec, la Ville de Saint-Hyacinthe présente son rapport des faits saillants relatifs aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. Ces données ont été déposées à la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

La Ville a mandaté la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin de s'assurer que les contrôles internes, les processus d'affaires et les chiffres fournis sont fiables et représentent fidèlement la situation financière de la Ville. L'opinion de l'auditeur couvre aussi bien les résultats de la Ville que ceux consolidés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. À cet égard, le rapport inclut la quote-part de la Ville à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM).

Les données présentées dans cette section sont tirées des états financiers audités dont la version intégrale est disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe dans la section Renseignements financiers (st-hyacinthe.ca).

Revenus de fonctionnement 2024 : 162 524 611 \$

Charges 2024 : 138 147 228 \$

Excédent de fonctionnement 2024 : 24 377 383 \$

PROVENANCE DE L'EXCÉDENT :

Revenus supplémentaires

- Taxes foncières pour les nouveaux immeubles
- Droits de mutation
- Revenus d'intérêts

Dépenses moindres

- Salaires et bénéfices marginaux
- Marge de manœuvre intacte
- Frais d'enlèvement de la neige, sel et abrasif

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT 2024

Considérant l'excédent de l'exercice terminé de 24 377 383 \$, l'état des surplus accumulés confirmé au 31 décembre 2024 s'élève à 25 173 224 \$, cela permet de procéder aux affectations suivantes :

- 1- Augmenter le surplus affecté pour le programme PRQ de 179 885 \$;
- 2- Augmenter le surplus affecté aux terrains industriels de 470 938 \$;
- 3- Augmenter le surplus affecté pour l'entente de développement culturel de 6 122 \$;
- 4- Augmenter le surplus affecté pour le budget participatif de 49 416 \$;
- 5- Augmenter le fonds de roulement de 2 500 000 \$;
- 6- Augmenter le surplus affecté du programme de façade commerciale de 301 278 \$;
- 7- Augmenter le surplus affecté de 818 674 \$ pour la reconstruction du centre communautaire Assomption ;
- 8- Créer un surplus affecté pour le remboursement du règlement # 705 – 1400, rue Saint-Antoine de 925 586 \$;
- 9- Créer un surplus affecté pour le remboursement du règlement # 663 – acquisition autopompes de 1 000 000 \$;
- 10- Créer un surplus affecté pour le remboursement du règlement # 634 – plan & devis promenade Gérard-Côté de 1 193 676 \$;
- 11- Créer un surplus affecté pour le remboursement du règlement # 622 – restauration du stade L.-P.-Gaucher de 1 364 421 \$;
- 12- Créer un surplus affecté pour le remboursement du règlement # 726 – parc Aurel-Letendre 3 480 000 \$;
- 13- Créer un surplus affecté pour le remboursement du règlement # 755 – projet Dessaulles 3 500 000 \$;
- 14- Créer un surplus affecté à l'acquisition de propriétés de 3 945 702 \$;
- 15- Créer un surplus affecté pour la démolition de l'église Saint-Joseph 2 000 000 \$;
- 16- Créer un surplus affecté à un fonds de stabilisation pour la mise à niveau des infrastructures d'assainissement de 950 000 \$.

Total : 22 685 698 \$

Information complémentaire : une somme de 912 631 \$ est requise pour financer les commandes en cours au 31 décembre 2024, qui seront comptabilisées en 2025.

Le surplus non affecté de 2024 est donc de 1 574 894,62 \$, soit l'équivalent de 1 % des revenus et affectations totaux de l'année, ce qui témoigne de la grande rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour gérer les crédits alloués.

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme à la charge de l'ensemble des contribuables s'élève à 68,6 M\$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est due au surplus budgétaire dégagé qui a permis d'éviter d'avoir recours à des règlements d'emprunt pour le financement des projets cités ci-haut.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

Durant l'année 2024, plusieurs grands projets municipaux ont été réalisés, dont les suivants :

- Acquisition du terrain des Sœurs de la Charité ;
- Acquisition de l'église Saint-Joseph ;
- Installation de compteurs d'eau ;
- Bouclage du réseau d'aqueduc par la construction d'une ceinture au sud de la rivière Yamaska ;
- Travaux du 1400, rue Saint-Antoine ;
- Participation au projet Mission Unitairiens ;
- Inspection de l'intercepteur Laurier ;
- Augmentation de la capacité du poste de pompage Domaine sur le vert ;
- Augmentation de la capacité du poste de pompage Verdure ;
- Réfection de l'intersection Laurier Ouest/Casavant Ouest.